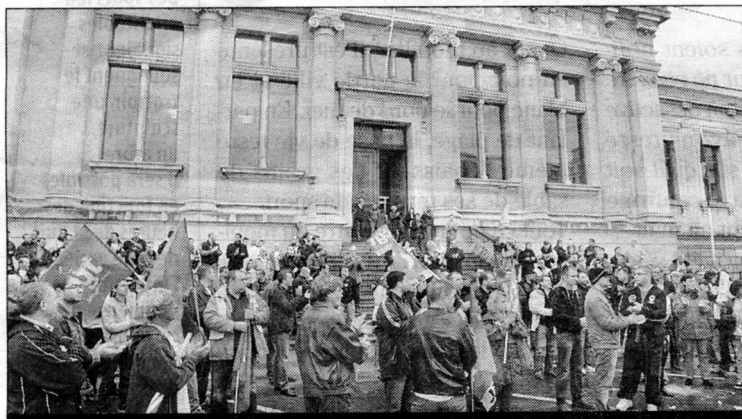


La cour de cassation demande des précisions

JUSTICE. La cour d'appel pourrait remotiver son choix.



Le procès des syndicalistes avait déclenché une forte mobilisation

Rebondissement ou coup d'épée dans l'eau ? La cour de cassation, saisie pour juger de la représentativité de l'administrateur chargé de défendre les intérêts du syndicat du Port, demande à la cour d'appel de Rouen, de motiver à nouveau les conditions de sa nomination. Selon Maître Aunay, représentant du collectif à l'origine des poursuites des deux dirigeants de la CGT du Grand port maritime du Havre, « cela n'a pas d'incidence sur le fond. Les demandeurs voulaient que la cour de cassation annule la nomination d'un administrateur. Or, l'arrêt lui demande simplement de motiver à nouveau sa décision. » Pour Me Aunay, cela ne fait aucun doute : « Si elle était à nouveau saisie, elle désignerait, de la même façon, le même administrateur... » Selon l'avocat,

« cela ne pourrait avoir de conséquences sur les condamnations, puisque les deux syndicalistes, (Patrick Deshayes, aujourd'hui retraité, et Brice Friboulet) s'étaient désistés en appel ». En renonçant à faire appel, leurs condamnations prononcées par le tribunal de grande instance du Havre le 8 novembre 2010, dix mois de prison avec sursis pour abus de confiance et escroquerie et 26 000 euros de dommages et intérêts, sont devenues définitives.

Les deux syndicalistes ont six mois pour saisir à nouveau la cour d'appel et lui demander de remotiver sa décision. Contacté hier soir, leur conseil, Maître Baudeu, a fait savoir qu'il s'exprimerait sur le sujet la semaine prochaine.

MARIE-CHRISTINE URSET